



## MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : [www.lebugue.fr](http://www.lebugue.fr)

## Arrêté règlementant le stationnement et la circulation.

### Arrête 2026-102

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison d'un déménagement, 44 Grand rue, il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation.

### Arrête

**Article 1 :** Du Vendredi 02 au Lundi 04 Mai 2026, Madame Guibert Sophie, est autorisée à effectuer un déménagement, 44 Grand rue. La Grand rue pourra être ponctuellement barrée à l'angle de la Place Pelissier Du Barry.

**Article 2 :** La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de Madame Guibert.

**Article 3 :** Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Madame Guibert Sophie

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 17/04/2026

Le Maire



Bernard CROUZET